



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 2 octobre 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Éric Talbot
Mme. Mylène Gill

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Est absent : M. Styves Laprise

Aucune séance de travail n'a été tenue. Toutefois les documents nécessaires pour la séance régulière du 2 octobre ont été acheminés par courriel aux membres du conseil le 30 septembre 2025.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-10-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mylène Gill, appuyé par Denis Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel présenté :

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes
4. Approbation de paiements de factures.
 - a) Achat – produits - Solutions municipale Ducharme – Trousse électorale – 231,56 \$
 - b) Achat – E Turgeon Sport – réparations divers - tracteur tondeuse – 201.57 \$
 - c) Achat – Avantis – Peinture apprêt – 95,99 \$
 - d) Service – Agro enviro-lab – 874,84 \$
5. Correspondance
6. Administratif
7. Travaux publics
 - a) Travaux publics – Serge Lamarre – Chalet des loisirs-Héritage-Complexe municipal
 - b) Travaux de voirie – Côte de la loutre et Route St-Pierre



8. Incendie et sécurité
9. Eau potable
 - a) Demande de branchement – réseau aqueduc municipal – 126 Principale Est
10. Eaux usées
11. Loisirs
12. Parc des Appalaches
13. Héritage
 - a) Modification – FRR 3 – Achat de micro et équilibreur de son – 9 733 \$.
14. Avis de motion
15. Adoption de règlement
16. Résolutions diverses
17. MRC – Points à souligner
18. Varia
19. Période des questions.
20. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3. APPROBATION DES COMPTES

2025-10-02: APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Éric Talbot et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 83 554,47 qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES

2025-10-03: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Achat – produits - Solutions municipale Ducharme – Trousse électorale – 231,56 \$
- b) Achat – E Turgeon Sport – réparations divers - tracteur tondeuse – 201.57 \$
- c) Achat – Avantis – Peinture apprêt – 95,99 \$
- d) Service – Agro enviro-lab – 874,84 \$

il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2025-10-02 et 2025-10-03.

Yves Bernard, directeur général

5- CORRESPONDANCE



Aucune correspondance n'est apportée lors de cette séance.

6- ADMINISTRATIF

Aucun point de nature administratif n'est apporté à cette séance.

7- TRAVAUX PUBLICS

2025-10-04 : RÉOLUTION – FINALISATION – TRAVAUX ENTREPRISES SERGE LAMARE – CHALET DES LOISIRS – HÉRITAGE – COMPLEXE MUNICIPAL

Attendu que l'entreprise Serge Lamarre a mentionné avoir complété les travaux demandés au chalet des Loisirs, à l'Héritage et au complexe municipal;

Attendu que le directeur général a mentionné que les travaux avaient été correctement finalisés sur les trois sites;

Attendu que l'entreprise n'a pas facturé certains travaux (chauffe-eau (chalet des loisirs), inversion de la porte (complexe municipal) et menus travaux (chalet des loisirs));

Attendu que ces travaux ont été initiés par trois demandes de soumissions distincts auprès de cet entrepreneur pour les 3 bâtiments;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

De confirmer la finalisation des travaux sur les trois sites auprès de l'entrepreneur Serge Lamarre afin qu'il puisse procéder l'émission des factures;

D'autoriser la direction générale à procéder au paiement des factures pour cet entrepreneur selon les conditions établies lors de l'acceptation des soumissions;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-10-05 : RÉOLUTION – MODIFICATION TRAVAUX COTE DE LA LOUTRE – ROUTE SAINT-PIERRE

Attendu que le conseil a adopté lors d'une précédente séance une résolution acceptant la soumission des entreprises Pascal Giroux pour les réparations pour la rue Principale Ouest ainsi que le route St-Pierre;

Attendu que l'entrepreneur a suggéré des travaux différents à moindres coûts pour la municipalité mais qui permettront de répondre aux besoins de réparations des deux voies ciblées;

Attendu que pour la Route Principale Ouest (portion visée par la demande), l'entrepreneur procédera aux travaux suivants : un nettoyage partiel des fossés, utilisation d'une partie de la couverture végétale retirée, mise en forme de l'accotement +/- 4 % et finition des accotements pour la somme de 6 000 \$ (plus les taxes);

Attendu que pour la Route St-Pierre (portion visée par la demande), l'entrepreneur effectuera les travaux suivants : nettoyage et creusage des fossés sur une longueur +/- 250 mètres; nettoyage et creusage du fossé côté nord (chemin du Grand Ruisseau +/- 50 mètres); installation d'un ponceau de 18 pouces intersection Route St-Pierre et Chemin du Grand Ruisseau; déplacements des deux ponceaux (côté ouest Route St-Pierre) et



rechargement granulaire avec finition (0-3/4) sur environ 250 mètres sur la route St-Pierre pour la somme 7 500 \$ (plus les taxes). Si propriétaires fournissent les ponceaux, le montant se chiffrera 7 000 \$ (plus les taxes);

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la planification et l'exécution des travaux tel que décrits plus haut par Entreprises Pascal Giroux;

D'autoriser la direction générale à prendre toute action nécessaire à cette décision du conseil;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8- SÉCURITÉ ET INCENDIE

Aucun point n'est soulevé sous cet item.

9- EAU POTABLE

2025-10-06 : RÉOLUTION – DEMANDE DE RACCORDEMENT – ACQUEDUC MUNICIPAL - 126 RUE PRINCIPALE EST – STE-EUPHÉMIE – LOT 6 221 072

Attendu que le propriétaire a effectué une demande de branchement au service de l'aqueduc municipal pour sa propriété;

Attendu que la municipalité a initialement refusé cette demande compte tenu de l'absence d'une fosse septique pour récupérer les eaux usées;

Attendu que le propriétaire du lot 6 221 072 a demandé et obtenu un permis pour l'installation d'une fosse septique;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

D'autoriser le branchement au service d'aqueduc municipal pour le 126 rue Principale est (lot 6 221 072)

De permettre ce branchement uniquement après l'installation et la mise en fonction de la fosse septique selon les conditions rattachées sur le permis;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10- EAUX USÉES

Aucun point n'est soulevé sous cet item.

11- LOISIRS

Aucun point sous cet item.

12- PARC DES APPALACHES

Aucun point n'est apporté sous cet item.



13- HÉRITAGE

2025-10-07 : RÉOLUTION – MODIFICATION – FFR VOLET 3 – UN MILIEU CULTUREL POUR TOUS – ACCEPTATION SOUMISSION SISCOM

Attendu que les membres du conseil ont adopté une résolution en novembre 2024 concernant la participation de la municipalité au programme FRR volet 3;

Attendu que les membres du conseil ont adopté lors de la séance du 24 septembre 2025 une résolution modifiant le projet initial pour la salle de l'Héritage (Résolution # 2025-09-54);

Attendu que le montant autorisé lors du vote de cette résolution est inférieur au prix de l'estimation soumise par SISCOM;

Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

D'accepter la soumission # 587 de SISCOM concernant le micro et l'équilibreur de son;

D'autoriser le paiement du fournisseur pour un montant n'excédant pas 9 000 \$ excluant les taxes après l'exécution des travaux;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-10-08 : RÉOLUTION – MODIFICATION – FRR VOLET 3 – SALLE HÉRITAGE – RETRAIT DES TRAVAUX TOUCHANT LA BALUSTRADE – JUBÉ

Attendu que les membres du conseil ont adopté en octobre 2024 (résolution #2024-10-53) sa participation au programme FRR volet 3 pour l'Héritage;

Attendu que le projet initial prévoyait l'installation d'une balustrade au 2^e étage soit le jubé;

Attendu que les membres du conseil en séance ont rediscuté de cette action et la jugent prématurée en l'absence d'orientation claire face au bâtiment;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

De demande à la direction générale de retirer cette action (installation balustrade jubé) du projet prévu initialement et qui était chiffré à 3 650 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14- AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est déposé.

15- ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement n'est adopté.



16- RÉOLUTIONS DIVERS

Aucune résolution n'est adoptée sous cette rubrique.

17- MRC- POINTS À SOULIGNER

Monsieur le maire nous fait une brève présentation des enjeux touchant la MRC et notre municipalité.

18- VARIA

Aucun point n'est soulevé dans le varia

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

20- LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-10-09: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Éric Talbot, appuyé par Mylène Gill, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 20h30


Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 octobre 2025.

Ce procès-verbal a été entériné lors de la séance régulière du 10 novembre 2025.